

SERVICE D'APPUI RESSOURCES HUMAINES
Pour les TPE / PME Parisiennes
Depuis le 1^{er} juin 2020

Lettre d'Information n°11, Avril 2021

Vous êtes dirigeant d'une TPE / PME parisienne ?

En particulier, dans les secteurs :

- du **Commerce de détail indépendant**
- de la **Construction**
- de l'**Hôtellerie-Restauration**
- des **Services à la personne et de l'aide à domicile**

Vous avez besoin d'un premier conseil pour gérer les conséquences de l'évolution de votre activité dans le contexte de la crise sanitaire, pour recruter, former, gérer vos salariés au quotidien, mieux connaître vos obligations légales en matière de droit du travail...

Nous vous proposons :

- Un **conseil personnalisé** par téléphone, en rendez-vous individuel sur site ou dans votre entreprise
- Une **mise en relation avec des professionnels du territoire parisien** pour répondre à vos questions spécifiques
- Des **ateliers pratiques** en petit groupe pour travailler une thématique particulière avec un expert, des **petits-déjeuners** d'information qui vous permettront de partager vos interrogations et d'échanger entre pairs, des **visioconférences** pour vous professionnaliser à distance
- Des **ressources** en ligne : Epec.paris - Service d'appui RH aux TPE / PME



Financé et labellisé par l'Etat

Gratuit pour les entreprises

Votre contact EPEC


Nathalie Roux

nathalie.roux@epec.paris

07 56 00 94 37

ACTUALITES SERVICE D'APPUI RESSOURCES HUMAINES

*** Île de France** Lundi 29 mars 2021 : **session d'information Appel à projets TP'up PM'up Relance** pour se développer et créer des emplois, organisée en partenariat avec la Région Île-de-France. **Notre article** consacré à l'évènement et le **support d'animation** avec les questions posées et les réponses apportées sur notre site internet : [Lien Article session d'information TP'up PM'up Relance](#)

 **PARIS** Lundi 19 avril 2021 : session d'information **Appel à projets Relancer mon entreprise autrement** pour adapter ses locaux aux enjeux environnementaux et sanitaires, organisée en partenariat avec la Ville de Paris. **Notre article** consacré à l'évènement, le **support d'animation** avec les questions posées et les réponses apportées et le **règlement de l'appel à projets** sur notre site internet : [Lien Article appel à projets Relancer mon entreprise autrement](#)



Session d'information - visioconférence

**VOUS EPROUVEZ DES DIFFICULTES A UTILISER LES OUTILS NUMERIQUES,
VOUS SOUHAITEZ ADAPTER VOTRE ENTREPRISE :**

DEUX SERVICES GRATUITS POUR REpondre A VOS QUESTIONS ET VOUS ACCOMPAGNER
en partenariat avec la coopérative nationale de acteurs de la médiation numérique, La Mednum

Lundi 10 mai 2021 - 11H à 12H30

[Programme et inscription en ligne](#)

ou par email ou par téléphone : nathalie.roux@epec.paris / 07 56 00 94 37

ACTUALITES SOUTIEN AUX TPE / PME EN CONTEXTE DE CRISE COVID-19 ET EN PERSPECTIVE DE REPRISE

Numérique : prolongation de l'aide de 500 euros pour la numérisation des TPE, **élargissement à toutes les entreprises de moins de 11 salariés, quel que soit le secteur**. L'entreprise doit avoir engagé des dépenses de numérisation à hauteur de 450 euros minimum, entre le 30 octobre 2020 et le 30 juin 2021 et présenter les factures justificatives, datées jusqu'au 30 juin 2021. **Restez en veille : un décret publié au Journal Officiel précisera les conditions d'éligibilité de cette mesure annoncée par un Communiqué du Gouvernement, le 12 avril 2021.**

Fonds national de Solidarité : le formulaire au titre des pertes de chiffre d'affaires du mois de **mars** est accessible **jusqu'au 31 mai 2021** avec une **nouveauté** : sont aussi concernées les entreprises n'ayant pu accueillir du public durant tout le mois de mars ou durant une partie du mois de mars. [Lien Fonds national de Solidarité - mois de mars](#)

Plans de règlement des dettes fiscales « spécifiques COVID-19 » : prolongement et extension du dispositif. Echelonnement du paiement des impôts directs et indirects dus par les TPE PME particulièrement touchées par la crise sanitaire sur une durée de 12, 24 voire 36 mois, calculée en fonction du niveau d'endettement de votre entreprise. Au jour de la **demande à effectuer au plus le 30 juin 2021**, vous devez être redevable d'impôts dont la date d'échéance de paiement est intervenue ou aurait dû intervenir entre le 1^{er} mars 2020 et le 31 décembre 2020. [Lien site des impôts éligibilité et formulaire de dépôt de la demande](#)

Résultats des élections syndicales TPE 2021 en Île-de-France, proclamés le 16 avril 2021 (1,1 millions d'inscrits, 4,47 % de participation, 18 candidats) : les salarié(e)s des TPE et les employé(e)s à domicile ont choisi l'organisation syndicale qui les représentera, notamment dans les négociations de branches pendant 4 ans. En tête : CGT : 29,59 % ; UNSA : 15,78 % ; CFDT : 15,27 %. [Lien Résultats élections syndicales 2021 - Île-de-France](#)

Votre contact EPEC

Nathalie Roux

nathalie.roux@epec.paris

07 56 00 94 37